

Réglementation de la circulation

Fibre optique / étude + déploiement

Sur toute la Commune

Le Maire de PLOUNEOUR-MENEZ,

Vu le Code de la Route ;

Vu l'article R26 du Code Pénal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de l'entreprise GTIE ARMORIQUE basée 9 rue Alfred Kastler, ZI de Kergaradec, 29200 BREST, chargée de la mise en œuvre de la fibre optique afin d'effectuer les études puis le déploiement,

Considérant que pour la sécurité de chacun et pour le bon déroulement des opérations, il y a lieu de prendre les mesures nécessaires concernant la circulation et prévenir les accidents ;

ARRÊTE

Article 1 :

A compter de ce mardi 2 novembre 2021 et jusqu'à la fin des travaux, en raison de la mise en œuvre de la fibre optique afin d'effectuer les études puis le déploiement pour la société AXIONE : le stationnement sera donc restreint au droit du chantier sur l'ensemble du territoire communal de Plouneour-Menez.

Article 2 :

L'entreprise GTIE ARMORIQUE de Brest chargée de l'exécution des travaux assurera sous la pleine et entière responsabilité, l'installation et le maintien de la signalisation et de la pré-signalisation du chantier, pendant toute la durée du chantier.

Article 3 :

La fourniture et la pose des panneaux de signalisation seront placées sous l'entière responsabilité de l'entreprise GTIE ARMORIQUE de Brest.

Article 4 :

Pendant toute la durée des travaux, l'organisation de la circulation sur la voie devra être respectée de la façon suivante :

- Vitesse limitée à 30 km/h,
- Défense de stationner, de s'arrêter et de dépasser au droit du chantier.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Plouneour-Menez

Article 6 :

Le Maire, Le Secrétaire général de de la Commune de Plounéour-Menez, Le Chef de brigade de la Gendarmerie de Pleyber Christ, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :

Conseil départemental du Finistère – ATD de Morlaix

Service Départemental d'Incendie et de Secours – Centre de secours de Saint Thégonnec

SDIS 29/Groupement territorial de Morlaix

Gendarmerie LANDIVISIAU

Centre Hospitalier de Morlaix – 16 rue Kersaint Guily – BP 97 237 – 29672 MORLAIX Cédex

A Plounéour-Menez,
le 28/10/2021

Pour le Maire,
Delphine SAUBAN,
Adjointe au Maire

